

Réunions des délégués du personnel du Montage de juillet 2018

Salaires

C'est 400€ nets de plus, par mois, qu'il manque, c'est ce que la CGT a réclamé, pour tous.

Paie des intérimaires

La CGT a réclamé que toutes les heures travaillées du mois des intérimaires soient payées dans le mois où elles sont faites.

Nuit : la CGT a demandé comment sont payés les intérimaires qui effectuent dans la même semaine des heures supplémentaires plus un dimanche en volontariat soit 47H00 de travail hebdomadaire !

La direction renvoie les intérimaires vers leurs agences et dit qu'il y a des permanences à l'ilot 2 lors de la semaine de versement de la paie.

La direction et les agences se renvoient la balle ! Le travail est fait en temps et en heure, il doit être payé de la même façon !

Les intérimaires devraient tous être embauchés en CDI !

La succession d'intérimaires différents aux mêmes postes confirment que la direction a besoin de leurs emplois en permanence. Leurs emplois ne sont pas temporaires. **La CGT est donc pour qu'ils soient tous embauchés en CDI.**

Chaleur

Avec les fortes chaleurs, la CGT a réclamé des mesures immédiates :

1/ Une pause supplémentaire de 10 minutes toutes les heures, la réduction de la cadence horaire et des recrutements pour diminuer les charges de travail, ces mesures sont conformes aux préconisations de l'INRS et du Ministère du travail pour prévenir les risques pour la santé des salariés.

2/ Pas de GJP

Réponse direction : « Ceci n'est pas prévu »

A la CGT, la priorité c'est notre santé et c'est collectivement que nous pourrons la préserver efficacement !



Bien des combats nous attendent à la rentrée, mais pour l'heure, La CGT vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances !



Spécial intérimaires

Lettre ouverte

Ci-dessous, le courrier que la CGT a adressé à la Direction de PSA

Poissy, le 23 juillet 2018

M. Xavier Chéreau

Directeur des Ressources Humaines
Groupe PSA

Monsieur,

Les militants CGT, de plusieurs usines du groupe, ont pu constater qu'un certain nombre de travailleurs intérimaires n'ont ni bénéficié de l'augmentation générale des salaires de mars 2018 ni du talon de 25 euros brut.

La loi vous impose non seulement de répercuter sur la paye des intérimaires chaque augmentation de salaire que les salariés en CDI reçoivent mais aussi de veiller à ce que les agences d'intérim répercutent cette augmentation de salaire dans les mêmes délais.

La direction de PSA est la 1^{ère} responsable de la bonne exécution de cette augmentation de salaire.

Nous vous demandons donc de faire cesser immédiatement ce manquement à la loi qui pénalise financièrement les travailleurs intérimaires et de payer rétroactivement tous les retards de salaire qui pourraient exister.

Si cette régularisation n'avait pas lieu, la CGT, après avoir alerté les inspections du travail concernées, irait devant les tribunaux pour faire respecter le droit.

D'autre part, dans un certain nombre d'usines, pour ne pas dire dans toutes les usines, les militants CGT, constatent aussi régulièrement des anomalies sur le paiement des heures supplémentaires, des samedis en H+, ainsi que des envois de sms des agences d'intérim qui informent que le paiement des trois derniers jours du mois sera effectué le mois suivant, toutes ces anomalies sont toujours en défaveur des travailleurs intérimaires.

Cet état de fait est inadmissible.

Les directions locales de PSA et les directions d'agences se renvoient la balle.

Nous vous demandons que toutes les heures supplémentaires qui sont travaillées par les intérimaires leur soient payées normalement et dans le mois où elles ont été effectuées.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations.

Jean-Pierre MERCIER
Délégué Syndical Central